

Décision

Générale

colonial

Décision n° 835 du 3 juillet 1963 :

n° 835

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juillet 1963

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro
31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

Un passage maritime gratuit en 4° classe de Marseille à Djibouti est accordé à M. Mokbel Abdou. Cette dépense sera supportée par le budget local, exercice 1963, chapitre 8.